

RCS : RODEZ Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00549 Numéro SIREN : 915 065 551 Nom ou dénomination : 4 VILLAGES
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 2256

SAS LES 4 VILLAGES
39 PLACE DU FAUBOURG
12270 NAJAC
RCS de Rodez n° 915 065 551

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30/03/2024

Le 30/03/2024, à 14 heures, les actionnaires de la SAS LES 4 VILLAGES au capital social de 10 000 €uros dont le siège social se situe 39 PLACE DU FAUBOURG 12270 NAJAC, immatriculée au RCS de Rodez sous le numéro 915 065 551, se sont réunis au siège social, en assemblée générale annuelle, sur la convocation régulière qui leur a été faite afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport du Président sur l'exercice écoulé
- 2- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023
- 3- Affectation et répartition du résultat comptable
- 4- Situation des capitaux propres
- 5- Approbation des comptes courants d'actionnaires
- 6- Conventions intervenues dans la société
- 7- Rémunération des dirigeants
- 8- Accomplissement des formalités

Les actionnaires présents sont :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| - BROUSSE ANNE MARI, | titulaire de 500 actions. |
| - BLANQUET TATIANA, | titulaire de 500 actions. |
| - , | titulaire de actions. |
| - , | titulaire de actions. |
| - , | titulaire de actions. |

MME BROUSSE ANNE MARIE préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents, que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les questions qui sont à l'ordre du jour.

Le Président dépose les documents suivants sur le bureau, à la disposition des actionnaires.

- le récépissé de la lettre recommandée de convocation,
- le rapport de gestion,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice,
- un exemplaire certifié conforme des statuts à jour de la société,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- la feuille de présence.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires ou tenu à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions suivantes :

COMPTE RENDU

Première résolution : rapport du Président sur l'exercice écoulé

L'assemblée, après avoir entendu le rapport d'activité du Président concernant l'exercice comptable clos au 30/09/2023 présenté par MME BROUSSE ANNE MARIE, déclare l'approuver et donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023

L'assemblée, après avoir entendu de MME BROUSSE ANNE MARIE les explications sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, déclare les approuver tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : affectation et répartition du résultat comptable

Les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 laissent apparaître un résultat comptable 36 605,92 Euros. Conformément aux dispositions des statuts, les actionnaires procèdent à son affectation et à sa répartition.

Résultat de l'exercice	36 605,92 €
Report à nouveau	0,00 €

Total distribuable	36 605,92 €
---------------------------	--------------------

L'assemblée générale décide d'affecter ce résultat distribuable comme suit :	
Réserve légale (5% du bénéfice distribuable dans la limite de 10% du capital)	1 000,00 €
Distribution de dividendes	0,00 €
Report à nouveau	35 605,92 €

Total affecté	36 605,92 €
----------------------	--------------------

La répartition des dividendes entre actionnaires est la suivante :

BROUSSE ANNE MARI :	0 %	0,0 €
BLANQUET TATIANA :	0 %	0,0 €
:	0 %	0,0 €
:	0 %	0,0 €
:	0 %	0,0 €

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du _____ et sans dépasser le délai de 9 mois à partir de la date de clôture.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que les dividendes distribués ci-dessus sont tous éligibles à l'abattement fiscal de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du CGI.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, prend acte que les sommes distribuées, au titre de dividendes par part sociale, relatives aux trois derniers exercices ont été les suivantes :

- Exercice clos le	:	!Signet indéfini, DIV1 Euros
- Exercice clos le	:	!Signet indéfini, DIV2 Euros
- Exercice clos le	:	!Signet indéfini, DIV3 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AMB

Quatrième résolution : situation des capitaux propres

Conformément aux dispositions du code de commerce, les actionnaires doivent décider, dans les quatre mois qui suivent la présente Assemblée Générale, s'il y a lieu ou non à dissolution de la société lorsque les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale constate au titre de l'exercice que les capitaux propres de la société ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social.
Elle décide en conséquence de ne pas se réunir à nouveau dans les quatre mois en Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : approbation des comptes courants d'actionnaires

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte l'état des comptes courants d'actionnaires tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice, à savoir :

Nom des actionnaires	Actionnaire BROUSSE ANNE MARI	Actionnaire BLANQUET TATIANA	Actionnaire	Actionnaire	Actionnaire
	0	0	0	0	0
Solde fin d'exercice : au 30/09/2023	260,20	261,72			

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : conventions intervenues dans la société

En application des dispositions des articles L-225-38 C.Com, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions des actionnaires.

Conventions conclues et poursuivies :

- Contrat de location : €uros HT pour la période au profit de .
- Non rémunération des comptes courants de tous les actionnaires au titre de l'exercice clos le 30/09/2023 : 0 %
- Rémunération des dirigeants au profit de :

BROUSSE ANNE MARIE : 4 851,66 €uros brut pour l'exercice.
BLANQUET TATIANA : 4 851,66 €uros brut pour l'exercice.
: €uros brut pour l'exercice.

Les charges sociales correspondantes ont été payées par la société.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

MB

Septième résolution : rémunération des dirigeants

Pour l'exercice suivant, l'assemblée fixe la rémunération nette des dirigeants à :
BROUSSE ANNE MARIE : 694 Euros brut/mois pour l'exercice suivant
BLANQUET TATIANA : 694 Euros brut/mois pour l'exercice suivant
: Euros brut/mois pour l'exercice suivant

Les charges sociales correspondantes seront payées par la société.

Il est prévu de rattacher le mandataire social au régime de protection sociale en vigueur dans l'entreprise au profit des salariés de catégorie cadre résultant des définitions issues des dispositions des articles 4 et 4 bis de la CCN AGIRC du 14 mars 1947 et de l'article 36 de l'annexe 1 de cette convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : accomplissement des formalités

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet de réaliser toutes les formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires.

Fait à NAJAC, le 30/03/2024

BROUSSE ANNE MARI BLANQUET TATIANA



CERFRANCE AVEYRON - PLAQUETTE GREFFE

Du 01/07/2022 au 30/09/2023

SAS 4 VILLAGES

021005

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

LE 30 / 03 / 24 -

signature



COMPTES ANNUELS

Du 01/07/2022 au 30/09/2023

Dénomination SAS 4 VILLAGES
Adresse 39 PLACE DU FAUBOURG
12270 NAJAC
Téléphone
N° S.I.R.E.T. 91506555100011
Activité Élevage de volailles



Association de Gestion et de Comptabilité de l'Aveyron
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de MONTPELLIER
A.G.C.12 - Carrefour de l'Agriculture - 12026 RODEZ Cedex 9
Tel : 05 65 73 79 60 - Fax : 05 65 73 78 78 <http://aveyron.cerfrance.fr/>



BILAN - ACTIF

Du 01/07/2022 au 30/09/2023

021005

SAS 4 VILLAGES

ACTIF

	Valeurs au 30/09/23			% de	Valeurs au	% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif		l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				28,24		
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	33 000		33 000			
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				8,17		
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	4 910	1 878	3 032			
Autres immobilisations corporelles	8 692	2 176	6 516			
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				0,51		
Participations	600		600			
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	47 202	4 054	43 148	36,92		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				27,17		
Matières premières et autres appro	31 758		31 758			
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	8 400		8 400	7,19		
Créances				2,55		
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 662		1 662			
Autres créances (3)	1 316		1 316			
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	30 582		30 582	26,17		
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	73 719		73 719	63,08		
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	120 920	4 054	116 867	100		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

PNB

Du 01/07/2022 au 30/09/2023

SAS 4 VILLAGES

Valeurs au 30/09/23	% du passif	Valeurs au 30/09/23	% du passif
------------------------	----------------	------------------------	----------------

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

AMB